RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 05249
Numéro SIREN : 491 796 934
Nom ou dénomination : CAPONGA

Ce dépôt a été enregistré le 25/10/2023 sous le numéro de dépôt 45150

Formulaire obligatoire (articles 53 A du code général des impôts)

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : **SARL CAPONGA** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 112 RUE CAMILLE DESMOULINS 92130 ISSY LES MOULINEAUX — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 4 9 1 7 9 6 9 3 4 0 0 0 3 3 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122022 Net 3	N-1 31122021 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	70 693	AU 10 804	59 890	22 339
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	3 011 128	CV	3 011 128	2 977 297
	Créances rattachées à des participations	BB	1 297 339	BC	1 297 339	26 772
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	**4 379 160**	BK **10 804**	**4 368 356**	**3 026 408**
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
ACTIF CIRCULANT — CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	170 713	BY	170 713	81 930
	Autres créances (3)	BZ	54 230	CA	54 230	119 138
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	389 926	CE 110 853	279 073	365 347
	Disponibilités	CF	142 393	CG	142 393	113 502
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	11 219	CI	11 219	476
	TOTAL (III)	CJ	**768 482**	CK **110 853**	**657 629**	**680 392**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**5 147 642**	1A **121 656**	**5 025 985**	**3 706 800**

Renvois : (1) Dont droit au bail: | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : | CP 1 297 339 | (3) Part à plus d'un an : | CR

Clause de réserve de propriété: * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

M045150

acg AUDIT CONSULTING GROUP
Expertise comptable et conseil

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2023

Désignation de l'entreprise **SARL CAPONGA** — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 247 000)	DA	247 000	247 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	24 700	24 700
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 329 738	1 042 526
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**367 635**	**287 212**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**1 969 073**	**1 601 438**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	371 994	434 748
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 512 962	1 492 508
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	90 375	94 048
	Dettes fiscales et sociales	DY	81 493	76 557
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	90	7 500
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**3 056 913**	**2 105 362**
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**5 025 985**	**3 706 800**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 748 479	1 733 656
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

acg AUDIT CONSULTING GROUP
Expertise comptable et conseil

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

3 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2023

Désignation de l'entreprise : **SARL CAPONGA** — Néant ☐*

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	466 702	FH		FI	466 702	303 820
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**466 702**	FK		FL	**466 702**	**303 820**
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	66 423	16 991
	Autres produits (1) (11)					FQ	722	13
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**533 847**	**320 824**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	12 080	
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	167 276	192 051
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	26 599	11 619
	Salaires et traitements *					FY	237 851	215 461
	Charges sociales (10)					FZ	108 872	119 161
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	8 209	5 769
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	52	148
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**560 940**	**544 210**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**(27 093)**	**(223 386)**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	468 213	510 825
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	8 770	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	90 909	
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	1 773	79 342
	Total des produits financiers (V)					GP	**569 664**	**590 167**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	110 853	90 909
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	44 221	7 490
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	50 000	54 459
	Total des charges financières (VI)					GU	**205 074**	**152 858**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**364 591**	**437 309**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**337 498**	**213 923**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

acg CONSULTING GROUP Expertise comptable et conseil

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2023

Désignation de l'entreprise **SARL CAPONGA** — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		250
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	4 167	25 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	**4 167**	**25 250**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	450	202
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	4 723	30 594
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	**5 173**	**30 796**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	**(1 007)**	**(5 546)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(31 144)	(78 835)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	**1 107 678**	**936 241**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	**740 043**	**649 028**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	**367 635**	**287 212**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY		
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *	HP		
	Dont - Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	66 423	16 991
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	72 836	91 089
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 34 407 obligatoires A9 38 429			
	dont cotisations facultatives Madelin A7 — dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalité	450	
VNC / PCEA	4 723	4 167

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

acg AUDIT CONSULTING GROUP Expertise comptable et conseil

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

Annexe libre

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Prise de participation dans la SAS TRADITION FL le 09/06/2022 à hauteur de 51% du capital.
Prise de participation dans la SAS BIEN MEDIA le 01/07/2022 à hauteur de 1.46% du capital.
Prise de participation dans la SAS KERHOAD le 06/07/2022 à hauteur de 10% du capital.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La crise sanitaire liée au COVID-19 et les opérations militaires en Ukraine sont toujours en cours. Celles-ci ne devraient pas avoir d'impact sur la situation de la société sur le prochain exercice.

PRINCIPES, REGLES & METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels portant sur la période du 01/01/2022 au 31/12/2022 ont été établis le 28/04/2023.

Ils ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général. Ils ont été établis et présentés conformément à la règlementation française en vigueur, et observations de l'Autorité des Normes Comptables relative à la prise en compte de l'évènement de Covid-19 dans les comptes et situations établis à partir du 1er janvier 2020, publiées le 18 mai 2020 et mises à jour le 3 juillet 2020.

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le Plan Comptable Général approuvé par le réglement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec les règlements comptables :

- CRC 2000-06 et 2003-07 sur les passifs,
- CRC 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs,
- CRC 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Par ailleurs, seules les informations présentant une importance significative feront l'objet d'un commentaire ci-après.

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de12 mois.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Annexe libre

NOTES SUR LE BILAN

ACTIF

Immobilisations corporelles

a) Valeurs brutes

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements obtenus.
Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Détail de ces mouvements dans le tableau 5.

b) Amortissement des immobilisations corporelles

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.
Les dominantes en matière de durées et modes d'amortissement sont les suivantes :

	Durées d'utilité (« économiques ») Comptabilisé à l'actif
- Agencements	3 à 10 ans en linéaire
- Matériel de transport	3 à 5 ans en linéaire
- Mobilier	10 ans en linéaire

Détail des amortissements dans le tableau 6.

Immobilisations financières

Les participations financières sont comptabilisées à leur coût d'achat ou à leur valeur d'apport. Leur valeur d'inventaire est appréciée en fonction de la quote-part de l'actif net réévalué, de la rentabilité et de leur valeur économique présente ou future des titres. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

acg AUDIT CONSULTING GROUP
Expertise comptable et conseil

Annexe libre

Les créances rattachées aux titres de participations s'élèvent à 1 296 598.84 K€ au 31/12/2022.
Détail des autres participations dans le tableau 8.

Filiales

Détail des filiales dans le tableau ANNEXE - Filiales et participations.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

a) Les échéances des créances sont données dans le tableau 8.

b) Les charges constatées d'avance incluses dans les différents postes de l'actif sont données dans le tableau suivant : ANNEXE - Charges constatées d'avance.

Valeurs mobilières de placement

La valeur comptable du portefeuille au 31/12/2022 s'élève à 389 K€. La valeur réelle du portefeuille à la clôture étant inférieure à la valeur comptable, il a été constaté une dépréciation à hauteur de 105 K€, soit une valeur nette comptable de 284 K€.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

PASSIF

Capital

Il est composé de 2 470 actions de100 €.

La composition du capital social est donnée dans le tableau ANNEXE – Capital social.

La variation des capitaux propres est donnée dans le dernier tableau de l'annexe.

Dettes

Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

a) Les échéances des dettes sont données dans le tableau 8.

b) Les charges à payer incluses dans les différents postes du passif sont données dans le tableau suivant : ANNEXE - Charges à payer.

Annexe libre

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Charges et Produits exceptionnels

Le détail des charges et produits exceptionnels est donné dans le tableau 4.

Intégration Fiscale

La société CAPONGA est intégrée fiscalement dans un groupe dont elle est la société mère depuis le 01/01/2008.
Elle détient :
- 99.95 % de la SAS Sada.

Les sociétés filiales constatent et versent à la société mère l'impôt qu'elles auraient eu si elles étaient imposées séparément.

Crédit(s) d'Impôt

Crédit d'Impôt Mécénat au titre de l'exercice 2022 : 37 539 €.

AUTRES INFORMATIONS

Engagements financiers

Donnés	517 535 €
Reçus	0 €

Détail ANNEXE - Engagements financiers

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Détail ANNEXE – Dettes garanties par des sûretés réelles

Ventilation de l'effectif moyen

Détail ANNEXE - Ventilation de l'effectif moyen

CAPONGA

Société à responsabilité limitée au capital de 247.000 Euros

Siège Social : 112 Rue Camille Desmoulins
92130 ISSY LES MOULINEAUX

RCS Nanterre 491 796 934

* * * *

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

* * * *

A l'Assemblée Générale de la Société CAPONGA,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CAPONGA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la Norme d'Exercice Professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévus à l'article L. 823-12-1 du Code de commerce. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La société CAPONGA détient des titres de participation dans plusieurs sociétés. Ils sont inscrits à l'actif pour un montant total 3.011.128 €.

La rubrique « Immobilisations financières » de l'annexe précise le point suivant :

« Les participations financières sont comptabilisées à leur coût d'achat ou d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence ».

Nous nous sommes assurés de la correcte application de cette règle. La non-dépréciation de ces titres nous paraît justifiée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévus à l'article L.823-12-1 du code de commerce.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons pas attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévus à l'article L.823-12-1 du code de commerce, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévus à l'article L.823-12-1 du code de commerce permet de systématiquement détecter toutes anomalies significatives. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

PARIS, le 13 juin 2023

AUDIT CONTROLE ET CONSEIL

Pierre-Michel DAVID
Commissaire aux Comptes

Etats financiers au 31/12/2022

Comptes annuels

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Document audité

acg AUDIT CONSULTING
Expertise comptable et conseil

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : **SARL CAPONGA** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 112 RUE CAMILLE DESMOULINS 92130 ISSY LES MOULINEAUX — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 4 9 1 7 9 6 9 3 4 0 0 0 3 3 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122022 Net 3	N-1 31122021 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	70 693	AU 10 804	59 890	**22 339**
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	3 011 128	CV	3 011 128	**2 977 297**
	Créances rattachées à des participations	BB	1 297 339	BC	1 297 339	**26 772**
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	**4 379 160**	BK **10 804**	**4 368 356**	**3 026 408**
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	170 713	BY	170 713	**81 930**
	Autres créances (3)	BZ	54 230	CA	54 230	**119 138**
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	389 926	CE 110 853	279 073	**365 347**
	Disponibilités	CF	142 393	CG	142 393	**113 502**
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	11 219	CI	11 219	**476**
	TOTAL (III)	CJ	**768 482**	CK **110 853**	**657 629**	**680 392**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**5 147 642**	1A **121 656**	**5 025 985**	**3 706 800**

COMMISSAIRE AUX COMPTES — Document audité

Renvois : (1) Dont droit au bail: | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 1 297 339 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété: * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

acg AUDIT CONSULTING Expertise comptable et conseil

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2023

Désignation de l'entreprise **SARL CAPONGA** — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 247 000)	DA	247 000	**247 000**
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	24 700	**24 700**
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 329 738	**1 042 526**
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**367 635**	**287 212**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**1 969 073**	**1 601 438**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	371 994	**434 748**
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 512 962	**1 492 508**
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	90 375	**94 048**
	Dettes fiscales et sociales	DY	81 493	**76 557**
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	90	**7 500**
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**3 056 913**	**2 105 362**
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**5 025 985**	**3 706 800**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		2 748 479	1 733 656
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et C	EH		

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Document audité

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

acg AUDIT CONSULTING
Expertise comptable et conseil

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2023

Désignation de l'entreprise : **SARL CAPONGA** — Néant ☐*

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	466 702	FH		FI	466 702	**303 820**
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**466 702**	FK		FL	**466 702**	**303 820**
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	66 423	**16 991**
	Autres produits (1) (11)					FQ	722	**13**
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**533 847**	**320 824**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	12 080	
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	167 276	**192 051**
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	26 599	**11 619**
	Salaires et traitements *					FY	237 851	**215 461**
	Charges sociales (10)					FZ	108 872	**119 161**
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	8 209	**5 769**
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	52	**148**
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**560 940**	**544 210**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**(27 093)**	**(223 386)**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	468 213	**510 825**
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	8 770	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	90 909	
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	1 773	**79 342**
	Total des produits financiers (V)					GP	**569 664**	**590 167**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	110 853	**90 909**
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	44 221	**7 490**
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	50 000	**54 459**
	Total des charges financières (VI)					GU	**205 074**	**152 858**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**364 591**	**437 309**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**337 498**	**213 923**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COMMISSAIRE AUX COMPTES Document audité

acg CONSULTING Expertise comptable et conseil

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2023

Désignation de l'entreprise **SARL CAPONGA** — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		250
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	4 167	25 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	**4 167**	**25 250**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	450	202
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	4 723	30 594
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	**5 173**	**30 796**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	**(1 007)**	**(5 546)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(31 144)	(78 835)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	**1 107 678**	**936 241**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	**740 043**	**649 028**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	**367 635**	**287 212**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY		
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *	HP		
	Dont - Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	66 423	16 991
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	72 836	91 089
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 34 407 obligatoires A9 38 429			
	dont cotisations facultatives Madelin A7 — dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Pénalité	450	
VNC / PCEA	4 723	4 167

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

COMMISSAIRE AUX COMPTES Document audité

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

acg AUDIT CONSULTING Expertise comptable et conseil

Annexe libre

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Prise de participation dans la SAS TRADITION FL le 09/06/2022 à hauteur de 51% du capital.
Prise de participation dans la SAS BIEN MEDIA le 01/07/2022 à hauteur de 1.46% du capital.
Prise de participation dans la SAS KERHOAD le 06/07/2022 à hauteur de 10% du capital.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La crise sanitaire liée au COVID-19 et les opérations militaires en Ukraine sont toujours en cours. Celles-ci ne devraient pas avoir d'impact sur la situation de la société sur le prochain exercice.

PRINCIPES, REGLES & METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels portant sur la période du 01/01/2022 au 31/12/2022 ont été établis le 28/04/2023.

Ils ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général. Ils ont été établis et présentés conformément à la règlementation française en vigueur, et observations de l'Autorité des Normes Comptables relative à la prise en compte de l'évènement de Covid-19 dans les comptes et situations établis à partir du 1er janvier 2020, publiées le 18 mai 2020 et mises à jour le 3 juillet 2020.

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le Plan Comptable Général approuvé par le réglement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec les règlements comptables :

- CRC 2000-06 et 2003-07 sur les passifs,
- CRC 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs,
- CRC 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Par ailleurs, seules les informations présentant une importance significative feront l'objet d'un commentaire ci-après.

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de12 mois.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Document audité
acg AUDIT CONSULTING
Expertise comptable et conseil

Annexe libre

NOTES SUR LE BILAN

ACTIF

Immobilisations corporelles

a) Valeurs brutes

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements obtenus.
Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Détail de ces mouvements dans le tableau 5.

b) Amortissement des immobilisations corporelles

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.
Les dominantes en matière de durées et modes d'amortissement sont les suivantes :

	Durées d'utilité (« économiques ») Comptabilisé à l'actif
- Agencements	3 à 10 ans en linéaire
- Matériel de transport	3 à 5 ans en linéaire
- Mobilier	10 ans en linéaire

Détail des amortissements dans le tableau 6.

Immobilisations financières

Les participations financières sont comptabilisées à leur coût d'achat ou à leur valeur d'apport. Leur valeur d'inventaire est appréciée en fonction de la quote-part de l'actif net réévalué, de la rentabilité et de leur valeur économique présente ou future des titres. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Document audité
acg AUDIT CONSULTING
Expertise comptable et conseil

Annexe libre

Les créances rattachées aux titres de participations s'élèvent à 1 296 598.84 K€ au 31/12/2022.
Détail des autres participations dans le tableau 8.

Filiales

Détail des filiales dans le tableau ANNEXE - Filiales et participations.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

a) Les échéances des créances sont données dans le tableau 8.

b) Les charges constatées d'avance incluses dans les différents postes de l'actif sont données dans le tableau suivant : ANNEXE - Charges constatées d'avance.

Valeurs mobilières de placement

La valeur comptable du portefeuille au 31/12/2022 s'élève à 389 K€. La valeur réelle du portefeuille à la clôture étant inférieure à la valeur comptable, il a été constaté une dépréciation à hauteur de 105 K€, soit une valeur nette comptable de 284 K€.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

PASSIF

Capital

Il est composé de 2 470 actions de100 €.

La composition du capital social est donnée dans le tableau ANNEXE – Capital social.

La variation des capitaux propres est donnée dans le dernier tableau de l'annexe.

Dettes

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Document audité

Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

a) Les échéances des dettes sont données dans le tableau 8.

b) Les charges à payer incluses dans les différents postes du passif sont données dans le tableau suivant : ANNEXE - Charges à payer.

Annexe libre

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Charges et Produits exceptionnels

Le détail des charges et produits exceptionnels est donné dans le tableau 4.

Intégration Fiscale

La société CAPONGA est intégrée fiscalement dans un groupe dont elle est la société mère depuis le 01/01/2008.
Elle détient :
- 99.95 % de la SAS Sada.
Les sociétés filiales constatent et versent à la société mère l'impôt qu'elles auraient eu si elles étaient imposées séparément.

Crédit(s) d'Impôt

Crédit d'Impôt Mécénat au titre de l'exercice 2022 : 37 539 €.

AUTRES INFORMATIONS

Engagements financiers

Donnés	517 535 €
Reçus	0 €

Détail ANNEXE - Engagements financiers

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Détail ANNEXE – Dettes garanties par des sûretés réelles

Ventilation de l'effectif moyen

Détail ANNEXE - Ventilation de l'effectif moyen



Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2022
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			11 219
Charges constatées d'avance d'exploitation		11 219	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			11 219

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Document audité

acg AUDIT CONSULTING
Expertise comptable et conseil

Charges à payer

		31/12/2022
Total des Charges à payer		**59 037**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**288**
Int.courus / emp.ets credit	288	
Emprunts et dettes financières divers		**19 850**
Interets courus sur comptes courants	19 850	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**5 271**
Fournisseurs fnp	5 271	
Dettes fiscales et sociales		**33 628**
Provision conges payes	8 556	
Charges soc.s/conges a payer	2 990	
Urssaf tns	19 110	
Etat-ch. a payer	2 878	
Taxe apprentissage à payer	94	

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Document audité

acg AUDIT CONSULTING
Expertise comptable et conseil

Capital social

ACTIONS / PARTS SOCIALES

	31/12/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
Du capital social début exercice		2 470,00	100,0000	247 000,00
Emises pendant l'exercice				
Remboursées pendant l'exercice				
Du capital social fin d'exercice		**2 470,00**	**100,0000**	**247 000,00**

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Document audité

acg AUDIT CONSULTING
Expertise comptable et conseil

Engagements financiers

	31/12/2022	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Nantissement des titres Koublad auprès de la Banque Populaire		507 904	
		507 904	
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Intérêts non courus non échus sur emprunts		9 831	
		9 831	
Total des engagements financiers (1)		**517 735**	

(1) Dont concernant :
- Les dirigeants
- Les filiales
- Les participations
- Les autres entreprises liées



Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/12/2022
Emprunt	Nantissement de titres financiers	Bred	450 000	371 706
		TOTAL	**450 000**	**371 706**

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Document audité

acg AUDIT CONSULTING
Expertise comptable et conseil

Filiales et participations

	31/12/2022	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
SAS SADA		1 130 883	99,95	671 499
SAS FRANCOS		820 370	95,26	264 964
SAS TRADITION BOULONNAISE		(55 187)	51,00	548
SAS TRADITION DE PUTEAUX			51,00	
SAS BEGONIA		9 824	99,85	(6 176)
SAS COJULINVEST		114 189	80,00	64 189
2. Participations (10 à 50 %)				
SAS BEAUROCHAY		1 832 765	49,00	356 679
SAS TRADITION DES BORDS DE SEINE		(208 475)	46,00	37 738
SARL BORDESEINE		35 892	49,00	29 788
SCI KERHOAD				
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Document audité

acg AUDIT CONSULTING
Expertise comptable et conseil

Effectif moyen

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE

	31/12/2022	Interne	Externe
Cadres & professions intellectuelles supérieures			
Professions intermédiaires			
Employés	2		
Ouvriers			
TOTAL	2		



Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 31/12/2021	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 31/12/2022
Capital social	247 000				247 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	24 700				24 700
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	1 042 526	287 212			1 329 738
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	287 212	(287 212)		367 635	367 635
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	**1 601 438**			**367 635**	**1 969 073**

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

[1]dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 1 601 438

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 1 601 438

[2]Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 367 635

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Document audité

acg AUDIT CONSULTING
Expertise comptable et conseil

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

(5) IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2023

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise **SARL CAPONGA** — Néant ☐*

CADRE A — IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD		KE	KF
CORPORELLES	Terrains	KG		KH	KI
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK	KL
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN	KO
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements * et aménagements des constructions [Dont Composants M2]	KP		KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS		KT	KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	10 580	KW	KX
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY	9 988	KZ	LA 49 790
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	9 630	LC	LD 693
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL	LM
CORPORELLES	TOTAL III	LN	**30 198**	LO	LP **50 483**
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
FINANCIERES	Autres participations	8U	3 004 069	8V	8W 1 738 930
FINANCIERES	Autres titres immobilisés	1P		1R	1S
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières	1T		1U	1V
FINANCIERES	TOTAL IV	LQ	**3 004 069**	LR	LS **1 738 930**
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	ØG	**3 034 267**	ØH	ØJ **1 789 413**

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions : par virement de poste à poste (1)	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV	LW	1X
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	MK	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	MN 10 580	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP 9 988	MQ 49 790	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT 10 323	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
CORPORELLES	TOTAL III	IY		NG **9 988**	NH **70 693**	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW
FINANCIERES	Autres participations	IØ	411 563	ØX 22 969	ØY 4 308 467	Ø
FINANCIERES	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	2F	2G
FINANCIERES	TOTAL IV	I3	**411 563**	NJ **22 969**	NK **4 308 467**	2H
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	I4	**411 563**	ØK **32 957**	ØL **4 379 160**	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Document audité
acg AUDIT CONSULTING
Expertise comptable et conseil

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

6

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2023

Désignation de l'entreprise : **SARL CAPONGA** — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	2 700	QE	1 739	QF		QG	4 439
	Matériel de transport	QH	3 593	QI	5 359	QJ	5 264	QK	3 687
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 567	QM	1 111	QN		QO	2 678
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	**7 859**	QV	**8 209**	QW	**5 264**	QX	**10 804**
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	**7 859**	ØP	**8 209**	ØQ	**5 264**	ØR	**10 804**

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ							

COMMISSAIRE AUX COMPTES Document audité

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

acg AUDIT CONSULTING Expertise comptable et conseil

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2056 2023

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : **SARL CAPONGA** — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	90 909	6Y	110 853	6Z	90 909	7A	110 853	
	TOTAL III	7B	**90 909**	TY	**110 853**	TZ	**90 909**	UA	**110 853**	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	**90 909**	UB	**110 853**	UC	**90 909**	UD	**110 853**	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF				
	Dont dotations et reprises - financières			UG	110 853	UH	90 909			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COMMISSAIRE AUX COMPTES Document audité

acg AUDIT CONSULTING Expertise comptable et conseil

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

8 **ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

DGFiP N° 2057 2023

Désignation de l'entreprise : **SARL CAPONGA** — Néant ☐ *

CADRE A — ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL	1 297 339	UM	1 297 339	UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	170 713		170 713		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	899		899		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	6 819		6 819		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	46 512		46 512		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS	11 219		11 219		
	TOTAUX	VT	**1 533 501**	VU	**1 533 501**	VV	
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ETAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	371 994	63 560	258 854	49 580
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	90 375	90 375		
Personnel et comptes rattachés		8C	8 556	8 556		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	33 707	33 707		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	35 567	35 567		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	3 663	3 663		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	2 512 962	2 512 962		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	90	90		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	**3 056 913**	VZ **2 748 479**	**258 854**	**49 580**
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	173 104
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	62 706			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

COMMISSAIRE AUX COMPTES Document audité

acg AUDIT CONSULTING Expertise comptable et conseil

CAPONGA
Société à responsabilité limitée au capital de 247 000 euros
Siège social : 112 Rue Camille Desmoulins – 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
491 796 934 RCS NANTERRE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

EXTRAIT

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 d'un montant de 367 635 euros comme suit :

Bénéfice de l'exercice367 635 euros

Au poste « Autres réserves »367 635 euros
Dont le montant s'élève, après affectation, à 1 697 373 euros.

Compte tenu de cette affectation, le montant des capitaux propres de la société s'élève à 1 969 073 euros.

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a eu lieu au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Certifié conforme à l'original
Le Gérant
Monsieur Thierry COTILLARD



MONTI ASSOCIÉS AVOCATS

MONTIASSOCIÉSAVOCATS

SELARL au capital de 10 000 €
5, rue Prosper Ferradou
31700 Blagnac
480 792 118 RCS Toulouse

Tél. : +33 5 34 36 15 44
Fax : +33 5 62 12 92 85

Greffe du Tribunal de Commerce
4 Rue Pablo Neruda
95020 NANTERRE Cedex

Blagnac, le 16 octobre 2023

Avocats associés :

• Michel MONTI
Conseil en droit des sociétés
• Thierry NOVAT
• Damien BARBET

Juristes :

• Damien BREUIL
• Nathalie MERIAUX

Objet : SARL CAPONGA
Dépôt des comptes clos le 31/12/2022

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons sous ce pli, les documents nécessaires à la formalité de dépôt des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, savoir :

- La résolution de l'affectation du résultat,
- Les premières pages de la liasse fiscale,
- Les annexes,
- Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.

Nous joignons un chèque de 45,02 euros à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce et vous demandons de bien vouloir nous retourner le récépissé de dépôt.

Comptant sur vos diligences et vous en remerciant par avance,

Dans cette attente,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Damien BARBET